



# Devrait-on interdire le blasphème dans les médias et sur internet ?



## Introduction

*Le droit au blasphème suscite un débat intense entre la liberté d'expression et le respect des croyances religieuses. L'affaire Mila en France, où les commentaires sur l'Islam d'une jeune adolescente sur les réseaux sociaux ont déclenché une tempête médiatique, ou encore la demande de l'Église orthodoxe à Chypre de changer une chanson nommée « El Diablo » pour l'Eurovision, soulignent les tensions entre expression libre et sensibilité religieuse.*

## Définitions

- **Blasphème** : Parole qui outrage la divinité, la religion, le sacré, et, par extension, une personne ou une chose considérée comme quasi sacrée.

## Contexte

Ces dernières années ont été marquées par des événements tels que l'affaire Mila et l'assassinat de Samuel Paty pour avoir montré des caricatures de Mahomet en classe en France. Samuel Paty, un professeur d'histoire et de géographie, a été assassiné en octobre 2020 par Abdoullakh Anzorov, un réfugié tchéco-tchèque radicalisé, après avoir montré des caricatures de Mahomet pendant un cours sur la liberté d'expression. Cette attaque a conduit à des condamnations et à des actions judiciaires contre plusieurs personnes impliquées, y compris des mineur-es qui ont aidé Anzorov à identifier Paty.

L'affaire Mila a commencé en janvier 2020 lorsque Mila, une adolescente française, a critiqué l'Islam dans une vidéo sur Instagram, ce qui a déclenché une vague de menaces de mort et de harcèlement en ligne. Mila a été placée sous protection policière, et plusieurs individus ont été condamné-es pour les menaces qu'ils lui ont adressées.

En 2024, la couverture du magazine «Interview», où Rihanna apparaissait habillée en nonne, a provoqué une controverse sur les réseaux sociaux, certain-es qualifiant l'image de blasphématoire. Bien que cela ait suscité une vive réaction du public, aucune action judiciaire n'a été entreprise contre la chanteuse ou le magazine.

Un autre exemple récent est la polémique survenue lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, où une performance artistique a été critiquée pour avoir prétendument parodié le tableau de «La Cène» de Léonard de Vinci. La performance, qui incluait des drag-queens et du body painting, a été jugée offensante par certain-es spectateurs et spectatrices, suscitant un débat sur la liberté artistique et le respect des symboles religieux. L'historien Jean-Pascal Gay souligne que cette polémique s'inscrit dans une longue tradition de détournement de la Cène dans l'art contemporain, remettant en question si cette représentation est réellement blasphématoire. D'abord car ce n'est pas La Cène en elle-même qui serait ici représentée, mais un tableau de Léonard de Vinci, étant lui-même une interprétation artistique de La Cène. Il ajoute que le tableau vivant, bien qu'évocat de la Cène, ne cite pas directement l'œuvre de Vinci, mais plutôt une tradition de réinterprétations culturelles. Par ailleurs, comment définir le caractère insultant de l'œuvre ? Le fait que cette représentation soit perçue comme offensante est subjectif ; est-ce la présence de drag-queens qui est perçue comme une insulte ? En quoi la représentation d'une minorité serait-elle une insulte ? Il est donc parfois difficile de définir le caractère offensant d'une œuvre sans avoir recours à une présomption d'intention à l'encontre de son auteur ou de son autrice. Ce débat illustre toute la complexité et la subjectivité qui entourent la définition du blasphème.

- ➔ **La déclaration universelle des droits de l'homme** stipule que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété-e pour ses opinions et de répandre des idées sans frontières. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que «tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit inclut la liberté de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit». Cela signifie que toute restriction à cette liberté, y compris les lois contre le blasphème, doit être soigneusement justifiée pour ne pas empiéter sur les droits fondamentaux des individus.
- ➔ **En Belgique**, le législateur ne pénalise pas le blasphème. Les restrictions à la liberté d'expression sont strictement encadrées par la loi : la diffamation, l'injure au Roi ou l'incitation à la haine sont ainsi passibles de condamnations. Il est donc permis de critiquer des idées, de les brocarder, à la seule condition de ne pas s'en prendre aux individus pour ce qu'ils sont. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays européens, dont une douzaine d'États membres disposent encore de lois permettant de punir le blasphème ou l'« injure religieuse ». Or, à bien y regarder, le blasphème n'a de sens que pour un-e croyant-e dont on critiquerait sa propre religion.

En Europe, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre :

- ➔ **France<sup>1</sup>** : Le blasphème n'est plus une infraction depuis 1881. La France se distingue par une stricte séparation de l'Église et de l'État, permettant une grande liberté d'expression même en matière de religion, bien que les insultes dirigées contre les individus en raison de leur religion soient punissables.
- ➔ **Allemagne** : Le code pénal allemand contient une disposition sur le blasphème (article 166), punissant les insultes publiques contre les religions si elles perturbent la paix publique. Cependant, cette loi est rarement appliquée<sup>2</sup>.
- ➔ **Irlande** : L'Irlande a abrogé ses lois sur le blasphème en 2018, mettant fin à une législation qui criminalisait le blasphème et marquant un tournant vers une plus grande liberté d'expression<sup>3</sup>.
- ➔ **Suède et Danemark** : Ces pays n'ont pas de lois spécifiques sur le blasphème, bien que des incidents récents, tels que des Coran enflammés, aient provoqué des débats sur la nécessité de telles lois pour maintenir l'ordre public<sup>4</sup>.

Dans le monde, les lois sur le blasphème sont encore plus disparates :

- ➔ **Pays à majorité musulmane** : Dans certains pays comme le Pakistan, l'Arabie Saoudite, et l'Iran, le blasphème est sévèrement puni, parfois par la peine de mort. Ces lois sont souvent utilisées pour réprimer la dissidence et les minorités religieuses.
- ➔ **États-Unis** : Le Premier Amendement protège largement la liberté d'expression, y compris les discours considérés comme blasphématoires, sous réserve de certaines restrictions comme l'incitation à la violence.

## Concepts & Théories

- ➔ **Attitude blasphématoire**: Désigne des insultes envers une religion ou divinité. Varie significativement entre les cultures et les systèmes de croyances, de l'insulte envers des figures sacrées à la critique des écritures ou des pratiques religieuses.
- ➔ **La liberté d'expression** : Un droit fondamental qui permet à chacun-e de s'exprimer et de donner son opinion librement, droit protégé par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il s'agit du droit de ne pas être inquiété-e pour ses opinions et du droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, des informations et des idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

<sup>1</sup> [Blasphemy in France and in Europe: A Right or an Offense? | Institut Montaigne](#)

<sup>2</sup> [Quran burning: How much blasphemy is allowed in Europe? – DW – 07/22/2023](#)

<sup>3</sup> [European Parliament condemns blasphemy laws \(adfinternational.org\)](#)

<sup>4</sup> <https://www.dw.com/en/quran-burning-how-much-blasphemy-is-allowed-in-europe/a-66314095>

## Arguments pour l'interdiction du blasphème

- Préserver la cohésion sociale** : L'interdiction du blasphème peut contribuer à maintenir l'harmonie et la paix sociale en évitant les offenses et les insultes qui pourraient exacerber les tensions intercommunautaires. Cette mesure peut être perçue comme nécessaire pour protéger les groupes religieux minoritaires de discours qui pourraient non seulement offenser, mais aussi marginaliser ou persécuter.
- Protéger les valeurs et les croyances religieuses** : Pour nombre de croyant-es, certaines paroles ou images peuvent être profondément blessantes et irrespectueuses envers ce qu'ils considèrent comme sacré. L'interdiction du blasphème serait une reconnaissance du droit des individus à pratiquer leur foi sans subir de dérision ou d'humiliation publique.
- Éviter la violence et les réactions extrêmes** : Dans certains cas, des actes de blasphème ont provoqué des actes de violence et des troubles civils. En interdisant le blasphème, les gouvernements pourraient potentiellement prévenir ces réactions extrêmes et protéger la sécurité publique.

## Arguments contre l'interdiction du blasphème

- Droits fondamentaux et liberté d'expression** : L'interdiction du blasphème peut entrer en conflit direct avec la liberté d'expression, un droit fondamental dans les démocraties libérales. Limiter la capacité des individus à critiquer ou à remettre en question les doctrines religieuses pourrait constituer une pente glissante vers la censure de toute forme de dissidence ou de critique sociale.
- Difficultés de définition et d'application** : Définir ce qui constitue un blasphème est intrinsèquement problématique et subjectif. Ce qui est blasphématoire pour une personne peut être une expression innocente ou une critique légitime pour une autre. De plus, l'application de telles lois pourrait mener à des inégalités, où certaines religions pourraient être plus protégées que d'autres.
- Impact sur le débat public et l'innovation** : L'interdiction du blasphème pourrait inhiber le débat public et l'examen critique des idées, y compris des idées religieuses. Une société où les questions religieuses sont au-delà de la critique est une société où moins de progrès intellectuel et moins d'innovation dans la pensée religieuse sont possibles. De plus, cela pourrait empêcher les individus de quitter ou de critiquer les sectes ou les pratiques religieuses qu'ils trouvent oppressives.

## Des ressources pour aller plus loin

- [Ca veut dire quoi le blasphème ? Les Clés des Médias](#)
- Déclaration universelle des droits de l'homme - [Lien](#)
- Conseil de l'Europe - [Lien](#)
- Pour un débat plus avancé avec un public averti : [Le blasphème pour retrouver la foi | Tracks | ARTE](#)

Fiches pédagogique éditée dans le cadre du jeu de débat *Convictions!* crée par le Conseil de la Jeunesse Catholique  
25, rue des Drapiers - 1050 Ixelles - 02/2303283 - [info@cjc.be](mailto:info@cjc.be) - [www.cjc.be](http://www.cjc.be)

EDITEUR RESPONSABLE - Hadrien Wilputte - COORDINATION - Emilie Kervyn et Jonathan Piroux - RÉDACTION - Jonathan Piroux -  
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À LA RÉDACTION - Frédérique Lemoine, Anne Mansy, Emilie Kervyn - MISE EN PAGE - Emilie Kervyn

